10° Année N° 238 8 Août 1958



BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

C. C. P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

FR.20-56 *Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région*

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU & BLACK-ROT -

Un dernier traitement devra être effectué dès réception de ce bulletin. Il est particulièrement urgent dans le vignoble de Montmélian, afin d'éviter les attaques tardives de Black-rot sur grappes, ainsi que dans les localités du Forez et du Beaujolais touchées par l'orage violent du ler août.

Nous rappelons que ce traitement a l'avantage de retarder la chûte du feuillage et de ce fait de favoriser l'aoutement du bois et la bonne maturité du raisin.

VERS DE LA GRAPPE -

Le 2ème vol, au demeurant très peu abondant, est à peu près terminé et ne nécessite pas le renouvellement des traitements précédents.

ARAIGNEES ROUGES -

Quelques uns des foyers du Beaujolais paraissent avoir repris une certaine activité.

Seules, les réinvasions d'une certaine importance justifient un traitement, mais nous devons rappeler que l'emploi des produits dits " Systémiques ", doit cesser au moins un mois avant la récolte; d'autre part ils se montrent peu efficaces en périodes de sécheresse, surtout en fin de saison où la végétation est moins active.

Concours de détection du Mildiou - Les résultats de ce concours seront publiés dans un bulletin ultérieur.

P./236

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE ET TORDEUSE ORIENTALE -

Ces deux ravageurs vont être très actifs pendant tout le mois d'août sur poires et pêches. Un nouveau traitement est nécessaire dès réception de ce bulletin (dans les limites de la législation).

Il en est de même pour le carpocapse sur les pommes.

La lutte contre ces deux parasites simultanément restreint la gamme des produits utilisables aux seules spécialités à base de DDT, de PARATHION ou de MALATHION.

Sur les noix, la coque étant formée, ce traitement est inutile.

- A l'attention des pépiniéristes, nous signalons que la protection des écussons de pêchers nécessite également un traitement contre la tordeuse orientale vers le milieu du mois d'août. On peut alors utiliser également un produit à base de SPC.

MOUCHE DES FRUITS -

La répétition de vagues de chaleur peut désormais aggraver la pullulation jusque là très modérée de cet insecte - Outre le procédé de capture signalé dans notre bulletin n°234 du 21 juin, on devra appliquer dans les secteurs habituellement sujets à ces attaques, ainsi que sur les vergers où des fruits contenant des asticots avaient été relevés cette année, une des formules suivantes à chaque poussée de chaleur :

- Parathion
- Malathion
- Diméthyltrichlorohydroxyéthylphosphonate (Dipterex)

(seuls ou de préference en association avec du D.D.T.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE -

Dans les zônes de culture d'altitude, la sécheresse actuelle rend superflue l'application d'un nouveau traitement.

D'autre part nous rappelons la nécessité de détruire les fanes (voir bulletin précédent) des parcelles les plus atteintes afin de s'assurer la récolte de tubercules sains.

TEIGNE DE LA BETTERAVE -

L'arrêt de végétation dû à la chaleur et à la sécheresse et l'apparition de larves assez nombreuses rendent nécessaire l'application d'un nouveau traitement insecticide (DDT - HCH ou dérivés - Lindane - Chlordane - Parathion) au moins dans les parcelles non irriguées et de préférence en poudrage.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux
A.PITHIOUD